

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy tenue le 14 novembre 2022 à 19 h 00 au 52, rue Principale de Saint-Guy.

Sont présents : Monsieur Gilles Roussel, maire
 Monsieur François Labrie
 Madame Gaétane Gagnon
 Madame Chantal Gauthier

Sont absents : Monsieur Maxime Gobeil-Philibert

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Gilles Roussel, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 10. Madame Alyson Lavoie, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM-2022-0139-00

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier


D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

24.1 Bell entente 911

24.2 Signataires Desjardins

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire de la réunion du 11 octobre
4. Comptes
5. Correspondance
6. Fermeture pour le temps des Fêtes
7. Emprunt temporaire
8. Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale – sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
9. Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien
10. Reddition - Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien
11. Dates des réunions du conseil pour l'année 2023
12. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 3211-2023 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023
13. Dates des réunions de travail du budget et dates des réunions extraordinaires pour l'adoption du budget et programme triennal & de l'adoption du règlement de taxation 2023
14. États des activités de fonctionnement – général
15. Panier de Noël 2022
16. Déclaration des intérêts pécuniaires
17. Demande d'un citoyen – crédit d'ordure
18. Taxes 2022 – arrérages – États de compte
19. Prévention du suicide au Bas-Saint-Laurent
20. Candidat – Poste de directeur général
21. Achat caméra extérieure
22. Élection partielle – date


Maire


DGA

23. Déneigement Rang 4
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions
26. Clôture et levée de la séance

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉUNION DU 11 OCTOBRE**
Résolution CM-2022-0140-00

Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire compte-rendu de la réunion du 11 octobre tel que déposé.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. **COMPTES**
Résolution CM-2022-0141-00

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale adjointe fait la lecture de la liste des comptes.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

D'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste de comptes au 14 novembre annexée à ce procès-verbal pour un total de 66 247,88 \$.


FACTURES				
	No Fournisseur	Noms	Descriptions	Montants
1	469	Gtem TI	M365 Business Standard & soutien biblio.	361,86 \$
2	470	Alyson Lavoie	Remboursement kilométrages	229,35 \$
3	198	Buanderie Rivière-du-Loup	Service de buanderie	140,27 \$
4	193	Carrefour du Camion RDL	Pièces camion	53,55 \$
5	106	Excavation Jean-Guy Roy Inc.	Travaux Rang 5 & 6	7 275,16 \$
6	57	Fond d'information territoire	Avis de mutation	20,00 \$
7	382	Harnois Énergies	Essence 561,2 L x 1,1870 \$/L	924,31 \$
8	224	Macpek	Crédit & entretien camions	242,01 \$
9	169	Magasin COOP Squatec	Accessoires garage - hiver	21,09 \$
10	168	Métal A.P. Inc.	Accessoires garage - hiver	927,74 \$
11	438	Pièces d'autos Trois-Pistoles Inc.	Masque à soudure & accessoires garage	181,66 \$
12	360	Service sanitaires A. Deschênes	Collecte conteneur & encombrants	1 368,22 \$
13	61	Servitech	Tenue à jour & permis & liste	470,51 \$
14	357	Signalisation Lévis Inc.	Pancartes & poteau chemins	727,74 \$
15	165	Transport Maurice Richard	Travaux Rang 4 & Rang 5 & 6	53 304,41 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER				66 247,88 \$


Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.


 Maire


 DGA

6. **FERMETURE POUR LE TEMPS DES FÊTES**
Résolution CM-2022-0142-00

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Municipalité de Saint-Guy ferme le bureau municipal le lundi 26 décembre 2022, le mardi 27 décembre 2022, le lundi 2 janvier 2023 et le mardi 3 janvier 2023.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **EMPRUNT TEMPORAIRE**
Résolution CM-2022-0143-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy autorise la directrice générale adjointe Madame Alyson Lavoie à faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse pour les travaux associés au Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien au montant de 74 867,00 \$.

Et que le maire Monsieur Gilles Roussel et la directrice générale adjointe Madame Alyson Lavoie soient mandatés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**
– SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
Résolution CM-2022-0144-00

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Guy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Monsieur François Labrie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Guy approuve les dépenses d'un montant de 32 459,91 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents


Maire DGA

admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN
Résolution CM-2022-0145-00**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guy a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Guy a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Guy Madame Alyson Lavoie, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Madame Chantal Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Guy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**10. REDDITION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN
Résolution CM-2022-0146-00**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guy a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guy atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensés (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou de certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;


Maire DGA

ATTENDU QUE les autres sources de financements des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guy n'a effectué aucuns travaux de tronçon;

POUR CE MOTIF, sur la proposition du conseiller Monsieur François Labrie, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Guy autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. **DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023**
Résolution CM-2022-0147-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Les séances du conseil pour 2023 seront :

Vendredi le 13 janvier

Vendredi le 10 février

Vendredi le 10 mars

Vendredi le 14 avril

Vendredi le 5 mai

Vendredi le 9 juin

Vendredi le 7 juillet

Vendredi le 11 août

Vendredi le 8 septembre

Vendredi le 13 octobre

Vendredi le 3 novembre

Vendredi le 8 décembre

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.


Adoptée à l'unanimité des conseillers.

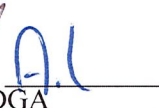
12. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO X IMPOSANT LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES COMPENSATIONS EXIGÉES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

La conseillère Madame Gaétane Gagnon donne l'avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 3211-2023 et dépose le projet du règlement 3211-2023 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023.

Présentation du projet de règlement par la directrice générale adjointe

La directrice générale adjointe déclare que le projet de règlement numéro 3211-2023 a pour but de déterminer les différents taux de taxes et les compensations exigées pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023.


Maire


DGA

13. DATES DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2023 & DATE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DE LA TAXATION 2023
Résolution CM-2022-0148-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy fixe les dates des réunions de travail sur le budget 2023 ainsi que les dates pour les séances extraordinaires pour l'adoption du budget et de la taxation 2023 au mois de décembre 2022.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
				1	2 Réunion de travail 18 h 30 Suivi d'une réunion travail budget	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12 Réunion du conseil 19 h 00 Suivi d'une réunion de travail budget (si nécessaire)	13	14	15	16 <u>Réunions extraordinaires (x2)</u> 18 h 00 Adoption prog. triennal & budget 18 h 15 Adoption règlement de taxation 2023	17

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL

La directrice générale adjointe remet à chaque membre du conseil, l'état comparatif des activités de fonctionnement 2022 et 2021.

15. PANIERS DE NOËL 2022

Résolution CM-2022-0149-00

La responsable des Paniers de Noël 2022 de la Municipalité de Saint-Guy est Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe.

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy prépare un envoi collectif pour tous les citoyens à propos des paniers de Noël 2022.

Que la Municipalité de Saint-Guy fasse parvenir tous les dons reçus à l'adresse mentionnée par le comité des Paniers de Noël.

Que la Municipalité de Saint-Guy invite tout citoyen intéressé à donner un don à venir au bureau municipal sur les heures d'ouverture pour remplir le formulaire associé.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


 Maire DGA

16. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**
Résolution CM-2022-0150-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire, Monsieur Gilles Roussel, du conseiller Monsieur François Labrie, du conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert, de la conseillère Madame Gaétane Gagnon et de la conseillère Madame Chantal Gauthier.

Et qu'elle dépose au MAMH tel que requis un relevé de ce dépôt.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. **DEMANDE D'UN CITOYEN – CRÉDIT D'ORDURE**
Résolution CM-2022-0151-00

Monsieur Jean-Noël Bolduc souhaite ne plus avoir des frais de 150,00 \$ pour les matières résiduelles sur la taxation de sa propriété située au 83A, 7e Rang (Matricule 0826-78-2632) au nom de Foresterie JN Bolduc Inc. Étant donné qu'il s'agit d'une terre à bois, le service des matières résiduelles n'est pas utilisé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy accepte d'effectuer un crédit d'ordure sur la matricule 0826-78-2632 étant donné qu'il a déjà acquitté ce frais sur une autre propriété à Saint-Guy.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. **TAXES 2022 – ARRÉRAGES – ÉTATS DE COMPTE**
Résolution CM-2022-0152-00

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Municipalité de Saint-Guy envoie un état de compte selon les dispositions prévues à l'article 13 du règlement numéro 1100-2021.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

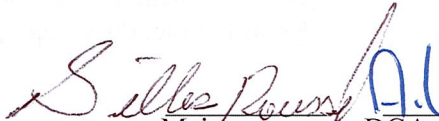
19. **PRÉVENTION DU SUICIDE AU BAS-SAINT-LAURENT**
Résolution CM-2022-0153-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy ne donne aucun don à la fondation pour cette année. Que la Municipalité de Saint-Guy s'engage à participer dans l'année suivante.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


 Maire DGA

20. **CANDIDAT – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
Résolution CM-2022-0154-00

Monsieur Philippe Béliveau est intéressé par le poste de directeur général pour la Municipalité de Saint-Guy. Monsieur Gilles Roussel, maire et Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe ont rencontré Monsieur Philippe Béliveau le 17 octobre dernier. Selon le modèle de contrat de travail qui lui a été fourni, Monsieur Béliveau nous a transmis ses requêtes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy souhaite rencontrer à nouveau le candidat avec les élus. Qu'une rencontre soit prise avec lui.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. **ACHAT CAMÉRA EXTÉRIEURE**
Résolution CM-2022-0155-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Monsieur Maxime Gobeil-Philibert pour s'informer sur les coûts d'une telle caméra et qu'il donne un suivi lors de la prochaine séance de travail de décembre.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. **ÉLECTION PARTIELLE - DATE**

La présidente d'élection, Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe, avise le conseil que la date du scrutin de la prochaine élection partielle est le dimanche 6 mars 2023.

23. **DÉNEIGEMENT RANG 4**
Résolution CM-2022-0156-00

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Municipalité de Saint-Guy annule la résolution CM-2022-0132-00 qui autorisait le déneigement du Rang 4 de l'intersection avec la route 296 jusqu'à la virée du camion située à la première grosse côte (lot n° 5 006 060).

Que la Municipalité de Saint-Guy reporte ce sujet à l'été prochain.

Que la Municipalité de Saint-Guy déneige le Rang 4 selon l'article 5-b du règlement numéro 5104-2021.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.


Adoptée à l'unanimité des conseillers.


24. **AFFAIRES NOUVELLES**

24.1 **BELL ENTENTE 911**
Résolution CM-2022-0157-00

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Municipalité de Saint-Guy nomme Monsieur Gilles Roussel, maire et Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe pour signer l'entente.


Maire


DGA

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24.2 SIGNATAIRES DESJARDINS

Résolution CM-2022-0158-00

Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon

Que la Municipalité de Saint-Guy conserve Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe, Monsieur Gilles Roussel, maire & Monsieur Maxime Gobeil-Philibert, pro-maire comme signataires Desjardins.

Que la Municipalité de Saint-Guy souhaite ajouter Madame Chantal Gauthier dans les signataires Desjardins.

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Alyson Lavoie, directrice générale adjointe pour effectuer la demande de changement auprès de Desjardins et pour effectuer le changement au registraire des entreprises.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Gilles Roussel, invite les citoyens à poser leurs questions.

Quelques questions sont posées dans la salle.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro : Résolution CM-2022-0141-00

Alyson Lavoie, directrice générale adjointe

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM-2022-0159-00

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par le conseiller Monsieur François Labrie.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Gilles Roussel
Maire

Alyson Lavoie
Directrice générale adjointe

Maire

DGA

